



INSCRIPTION ANNEE 2022/2023

(Reprise la semaine 37, soit le **lundi 12 septembre 2022**)

INSCRIPTIONS EN LIGNE A PARTIR DU 20 JUIN ou
aux PERMANENCES du 22 et 25 juin (ou ultérieurement les 3 et 7 septembre)

<https://www.capdanse-talaudiere.fr/>

1- Vous inscrire directement EN LIGNE en cliquant sur « J'ADHERE ».

- **SAISIR LES INFORMATIONS DEMANDEES**

Bien inscrire les NOM et PRENOM de l'ELEVE, sinon c'est vous qui devrez venir danser ! 😊

Si vous étiez déjà adhérents en 2021-22, le logiciel devrait vous retrouver lorsque vous aurez saisi votre nom et prénom : validez votre nom et vous n'aurez qu'à vérifier et rectifier ou ajouter certains éléments éventuellement manquants.

- **SI VOUS ETES PLUSIEURS PARTICIPANTS DE LA MEME FAMILLE**

Après le premier participant, utilisez le bouton "**AJOUTER UNE PERSONNE**" en bas de page pour ajouter chaque autre participant. S'il était déjà adhérent, il sera retrouvé par le logiciel et une partie sera préremplie (mais modifiable si besoin). Cela permet de réunir les cotisations en un seul traitement familial...

- **ORIENTATION** : les jeunes élèves et les élèves en CURSUS vont recevoir par e-mail un fichier Excel à consulter pour permettre de mieux choisir leurs futurs cours. Il suffira de rentrer nom, prénom et date de naissance pour avoir accès aux préconisations de leurs professeurs.

- **TARIFS** : cette année, nous simplifions notre système de tarification (voir grille tarifaire). Le tarif dépendra de la durée des cours et du parcours choisi : CURSUS ou LOISIRS.

- **REGLEMENT EN LIGNE POSSIBLE** : cette année, **vous pouvez régler votre cotisation en ligne par carte bleue** (site bancaire sécurisé) : **paiement en 1 ou 10 fois**.

Vous déclencherez le premier paiement en cliquant sur un lien que CAP Danse vous enverra à la rentrée après validation de votre dossier d'inscription.

Dans la page de paiement, le logiciel proposera automatiquement l'ajout d'un pourboire (destiné à la start-up qui a créé ce logiciel) : vous pouvez tout à fait le refuser.

Si vous optez pour prendre les **3 cours d'essais pour 20€** que nous proposons pour tester nos cours, nous vous demanderons de nous **les régler en chèque ou espèces** : ceci nous permet de gérer plus facilement la déduction/restitution du montant de cet essai si l'élève continue.

Nous encaisserons ces 20€ (+ l'adhésion), uniquement si l'élève arrête après ces trois cours (soit 41€ au total)

- **REGLEMENT SUR PLACE** : si vous ne réglez pas en ligne, vous pourrez déposer vos règlements (espèces ou chèques) aux heures d'ouverture du bureau ou les mettre directement dans notre boîte aux lettres (pilier situé au 31 rue Evrard).

Si vous réglez par **plusieurs chèques**, merci de prévoir **l'adhésion de 21€ à part**. La cotisation annuelle peut être payée en un seul chèque ou en 3 chèques qui seront encaissés en octobre, janvier et avril.

2- Vous inscrire sur fiche PAPIER en téléchargeant les documents

- **TELECHARGER LA FICHE D'INSCRIPTION** : vous la trouverez, entre autres, sous l'onglet « S'INSCRIRE » (attention : fiche recto-verso !)
- **COMPLETER LES INFORMATIONS** (attention : **recto et verso** à compléter et signer !)
- **DEPOSER LE DOSSIER à CAP Danse** (pôle Sportif) ou dans la boîte aux lettres sur le pilier.

3- VOUS INSCRIRE DURANT LES PERMANENCES

Vous trouverez les documents sur place.

le mercredi 22 juin de 9h à 12h et de 14h à 18h

le samedi 25 juin de 9h à 12h

le samedi 3 septembre de 9h à 12h

le mercredi 7 septembre de 9h à 12h et de 14h à 18h

S'inscrire à CAP Danse signifie adhérer aux conditions d'adhésion.

CHECKLIST DE VERIFICATION

Inscription :

En ligne : renseigner les informations au nom et prénom de l'élève. Après vérification par CAP Danse des cours choisis et des tarifs à appliquer, vous recevrez un email de confirmation.

Le paiement des cours d'essai si vous en prenez, devra être fait avant le premier cours (paiement en espèces ou chèque).

Version papier : déposer la fiche téléchargée remplie recto-verso et signée ainsi que les éventuels règlements en chèques ou espèces. Même remarque pour les éventuels cours d'essais.

Règlement annuel du (des) cours:

o Par chèques :

- 1 chèque d'adhésion familiale (**21 euros**)
- 1 chèque d'essai si vous le souhaitez (**20 euros**, il sera rendu si vous continuez)
- **1 chèque annuel ou 3 chèques** au tarif trimestriel (*encaissés en octobre, janvier et avril*)

o Par CB:

- **en 1 ou 10 fois.**

Vous recevrez un **lien** qui vous permettra de faire votre règlement. Ce lien vous sera envoyé à partir de la rentrée.

Aide municipale : les mairies de la Talaudière et Sorbiers poursuivent leur soutien financier aux familles dans la pratique de la danse. Pour avoir droit à une aide, le **quotient** doit être **inférieur à 850 €**. Si vous remplissez cette condition, merci de nous contacter afin de vous expliquer les modalités.

Photo d'identité :

Si possible sur la fiche d'inscription ou mieux, directement mise en ligne sur votre profil de membre ! Elle facilite pour tous la mémorisation des noms des nouveaux élèves !